



Emprunt en CHF mais aujourd'hui salaire en euros

Par **BelBen**, le 15/07/2022 à 16:50

Bonjour,

J'ai contracté en 2008 un prêt en CHF car je travaillais en Suisse. Je suis revenue travailler en France depuis environ 2014, soit 8 années. Depuis, je patis de l'évolution du taux de change, d'autant plus ces derniers mois.

J'ai envoyé un recommandé à ma banque leur demandant une prise en charge des frais engendrés. Celle-ci me répond que cela relève de ma responsabilité puisqu'à l'époque, je travaillais en Suisse.

Est-ce réellement le cas ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **youris**, le 15/07/2022 à 17:09

bonjour,

vous avez emprunté à une banque située en Suisse ou en France ?

Voir ce lien sur ce sujet : [emprunts en francs suisse](#)

par contre, le fait que vous travailliez en suisse, change peut-être la situation.

salutations

Par **BelBen**, le 15/07/2022 à 17:34

J'ai déjà lu le lien une première fois mais je ne suis pas certaine de la lecture que j'en fais; d'où ma question. J'ai emprunté au Crédit Mutuel (banque française) mais qui a une filiale en Suisse. J'avais donc un compte suisse qui y était rattaché à l'époque.

Par **youris**, le 15/07/2022 à 18:57

donc vous avez emprunté auprès d'une banque suisse, filiale d'une banque française.

la réponse de la votre banque me semble donc non contestable, mais je ne suis pas un spécialiste du droit bancaire.

les décisions des tribunaux français sur ce sujet ne concerne pas votre prêteur, qui est une banque suisse.

Par **BelBen**, le 15/07/2022 à 19:01

Entendu. Un grand merci pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le 15/07/2022 à 19:40

Bonjour

Une lecture

<https://www.actu-juridique.fr/affaires/bancaire-credit/affaire-des-prets-libelles-en-francs-suisse-EPILOGUE>.